



## Déclaration CTREA 22 novembre 2019

Ce CTREA ordinaire qui se réunit suite au boycott de l'intersyndicale le 12 novembre dernier marque un nouveau pas en avant de la politique de mise devant le fait accompli de notre Ministère.

Nous avons déjà appris la création d'un CFA régional par cette méthode, tout comme la volonté de fusion, par la DRAAF des EPL de Airion-Beauvais et de Ribécourt. Les « grandes personnes » se réunissent et les acteurs du terrain (personnels, apprenants, partenaires) sont informés pour obtempérer.

L'intersyndicale des Hauts de France a boycotté le précédent CTREA car elle ne peut, par sa participation, sous-entendre qu'elle participe à se démembrer de l'enseignement agricole public.

Qu'allons-nous voir dans ce CTREA :

- La déréglementation active des seuils ;
- Les DGH insuffisantes entraînant des luttes entre collègues ;
- La marche forcée vers la mixité des publics au mépris des apprenants, des enseignants et des formateurs qui devront trouver des solutions à des problèmes créés par le Ministère ;
- Le déploiement des MFR dans tous les Hauts de France grâce au travail de « réforme » de l'état sur l'apprentissage ;
- Des ouvertures de classes sans moyens comme si les enseignants n'avaient pas besoin d'être payés ;
- Une politique qui demande aux personnels de s'activer pour résoudre des problèmes que vous avez créés en tant que représentants de l'État.

Les représentants des personnels sont actifs, y compris pendant les vacances scolaires, pour porter les situations potentiellement dangereuses dans les établissements, créées par la politique de gestion des établissements agricoles et qui se répercutent sur les personnels et les apprenants.

Nous avons l'impression que, pour vous, nous ne sommes là que pour désamorcer des situations

Qu'en est-il du rôle de contrôle de la DRAAF ?

Enfin, vos paroles sur la nécessaire responsabilité des agents lors du blocage des examens en juin, résonne bizarrement avec cette rentrée où les agents n'ont parfois pas de contrats, ne sont pas payés ou les fiches de services ne sont pas signées...

**L'intersyndicale des Hauts de France mettra tout en œuvre pour s'opposer à votre travail de réglementation. Il y a une autre alternative qui est de donner les moyens de son fonctionnement à l'enseignement agricole public.**

L'intersyndicale des Hauts de France (SNETAP-FSU, FO, CGT Agri, SUD Rural Territoires, UNSA)